

« Chaque voix compte, même la mienne »

ÉLECTIONS Le règlement de vote pour personnes handicapées clarifié

► Quand on est handicapé, être assisté par un tiers dans l'isoloir n'était jusqu'ici pas évident.

► En prévision des élections de 2018 et 2019, le SPF Intérieur veut clarifier une loi « incohérente ».

► Unia lance en parallèle une campagne de sensibilisation.

Chaque voix compte, même la mienne », chuchote Margaux, en fauteuil roulant depuis l'âge de 10 ans. A 25 ans, elle a terminé ses études de secrétariat et va commencer sa vie de citoyenne active. Voter en fait partie et elle y tient. Ce n'était pourtant pas si évident lorsqu'elle est allée voter aux dernières élections fédérales : « Lorsque j'ai voté la dernière fois, heureusement que ma mère m'accompagnait. J'ai pu monter toute seule jusque devant l'urne électronique, mais une fois en face, la tablette était deux têtes au-dessus de la mienne ! Impossible de pointer mon choix », raconte-t-elle. Moi, je veux juste acheter mon pain, aller au bu-

reau, aller voter comme tout le monde. Sans forcément qu'on me rappelle que je suis handicapée. »

Nora, fonctionnaire à la Commission européenne, renchérit : « Je suis en fauteuil roulant. J'ai voté trois fois ici, à Ixelles et à Forest. Je m'estime chanceuse : jusqu'ici, je n'ai pas eu d'obstacle infranchissable. Deux des écoles où j'ai voté étaient de plain-pied, une autre avait une rampe. Rien d'extraordinaire n'était construit pour les personnes handicapées, mais ça m'a permis de voter et d'exercer mon devoir de citoyenne comme les autres. »

Toutes les écoles ne sont pourtant pas faciles d'accès. « En Communauté française, 10 % du bâti des écoles sont accessibles. On s'améliore, mais les institutions sont lentes en la matière », affirme Patrick Charlier, co-directeur d'Unia, l'ex-Centre inter-fédéral pour l'égalité des chances. Pour qu'il y soit remédié, l'organisation a saisi le SPF Intérieur afin de modifier la loi en matière d'accès aux isoloirs pour les aidants. C'est presque chose faite.

« La loi électorale relative aux élections fédérales et européennes n'était pas claire, explique Roger Trannoy, conseiller au SPF Intérieur. En 2014, il y a eu un problème suite à deux changements successifs de la loi. Deux modifications se sont chevauchées et, au

lieu d'avoir un texte cohérent, on s'est retrouvé avec deux paragraphes identiques à la suite, chacun interprétant le handicap différemment : "handicapé" ou "infirmité physique". Ces deux termes n'ont pas toujours été considérés de la même manière. »

Les modifications seront votées au printemps en vue des élections fédérales de 2019

Ainsi, l'application de la loi pouvait varier d'un bureau de vote à l'autre, puisque c'est le président du bureau qui tranche. « Les présidents ne sont pas forcément des professionnels des élections... », complète-t-il. Mais, en pratique, les instructions directes que nous avons données étaient précises : une personne handicapée peut être accompagnée du guide de son choix. Malheureusement, certaines incompréhensions se sont produites... » C'est pourquoi Unia a saisi l'autorité : « Il est important que la loi soit harmonisée et correcte !

Cette modification est très symbolique, mais aussi pratique », conclut Patrick Charlier.

En parallèle, Unia lance une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de la personne handicapée, ce dimanche 3 décembre. « J'ai un handicap et j'ai le droit

de voter comme tout le monde », affirme une jeune trisomique tenant un bulletin de vote. La nouvelle campagne veut bousculer nos stéréotypes et encourager les personnes handicapées, physiques comme mentales, à voter davantage. « On veut montrer que, même pour elles, il est possible d'exercer son devoir de citoyen avec un assesseur ou un proche accompagnant le geste du vote », ajoute-t-il.

Le droit d'accéder à l'isoloir n'est pas si évident pour les personnes accompagnantes. Joke, malvoyante, n'a pas pu bénéficier immédiatement de l'aide d'une personne de confiance lors du dernier scrutin. Étonnement, dans l'école, au moment d'exercer son devoir de citoyenne : « Tout le monde se posait des questions : seule, il y avait peu de chances que j'y arrive. Alors, pouvais-je entrer dans l'isoloir avec un assistant du bureau ou avec un membre de ma famille qui m'accompagnait, par chance ? Les personnes qui étaient venues

voter juste après moi ont dû attendre, soupire-t-elle. Si, à chaque vote, il faut débattre de ce qui peut être fait ou non... » En vue des élections fédérales et européennes de 2019, le SPF Intérieur assure que les modifications seront votées au printemps. ■

MARIE THIEFFRY

LIGUE BRAILLE

La galère des malvoyants

« Imaginez-vous aveugle un instant. Comment allez-vous pouvoir voter ? », questionne Michel Magis, directeur de la Ligue Braille. Dans un memorandum en sept recommandations envoyé aux

communes, l'association pointe de quoi améliorer la situation pour les personnes déficientes visuelles. Le point relatif à la participation à la vie politique et publique y est particulièrement mis en avant. « Commencez par chercher à vous informer sur votre candidat. Comment faites-vous si vous

n'avez pas accès à un site adapté à votre déficience visuelle ? », poursuit le directeur. Et ça continue : il faut pouvoir atteindre le bureau de vote, il faut aussi savoir si son assistant est autorisé à entrer dans l'isoloir puisque chaque bureau de vote interprète la loi à sa manière... » Le travail le plus important vise l'accessibilité des lieux de vie

publique et citoyens. « Ce memorandum nous permet de viser le politique pour le sensibiliser aux besoins très concrets des personnes déficientes visuelles. Avec les élections qui s'annoncent, c'est le moment de secouer un peu nos politiques... », conclut-il.

M.T.H